



Coronavirus - Covid 19

Le Barcarès, le 15 mai 2020

Madame, Monsieur, *Chers Amis -*

Les déclarations du premier ministre le 7 mai dernier ont ouvert la voie à la discussion pour l'ouverture des plages le plus tôt possible à partir du 11 mai 2020.

J'ai donc fait la demande d'une dérogation pour rouvrir l'accès aux plages du Barcarès selon un protocole adapté pour garantir l'application des mesures de sécurité sanitaire. Monsieur le préfet vient de me transmettre l'arrêté qui autorise l'accès à toutes les plages, ainsi que les activités nautiques et de plaisance.

Dans un premier temps, **il s'agit d'une ouverture progressive, du 16 mai au 2 juin inclus, en respectant une distance de 2 mètres minimum entre les personnes ou les groupes (pas plus de 10 personnes), et seules les « activités dynamiques » sont autorisées :**

- . promenade, baignade
- . pratiques sportives individuelles (natation, jogging...)
- . activité nautique individuelle dans la bande des 300 mètres (voile, surf, kyte surf, paddle...)
- . pêche pratiquée à titre de loisir (distance minimale de 5 mètres entre les pêcheurs)

Sont interdits : les bains de soleil (pas de serviette étalée sur la plage), pas d'activité statique (sauf pour la pêche de loisir), pas de regroupement de plus de 10 personnes, pas de jeux de plage ou activités physiques collectives, pas de pique-nique, pas de barbecue, ni de fête ou de consommation d'alcool.

A la fin du mois de mai, un bilan de cette ouverture partielle sera effectué avec monsieur le préfet, afin d'envisager la possibilité d'élargir les activités autorisées à partir du 2 juin.

Les effectifs étant réduits en cette période, a fortiori cette année du fait de la limitation des déplacements, **cette première étape constituera une période test quant au respect des gestes barrières (avec le port du masque quand cela est possible), et à la distanciation sociale sur les plages.**

Il est donc primordial de modifier nos habitudes en bord de mer et de respecter ces limitations pour permettre le retour à plus de libertés individuelles à partir du mois de juin.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les plus attentifs, et les plus dévoués,

Je sais pouvoir compter sur vous

Alain FERRAND,
Maire



**PORT
BARCARÈS**

Hôtel de Ville - Bd. du 14 Juillet - BP5 - 66421 le Barcarès cedex

Tél : 04 68 86 11 64 - Fax : 04 68 86 02 72 - www.portbarcares.com - [facebook.com/portbarcares](https://www.facebook.com/portbarcares)

twitter.com/portbarcares_m - [instagram : portbarcares](https://www.instagram.com/portbarcares) - [g+ gplus.to/portbarcares](https://www.google.com/plusone)